

Année scolaire 2020/2021



- **Objet :**

Ce livret d'accueil a pour but de regrouper toutes les informations nécessaires aux parents concernant le périscolaire de leur(s) enfant(s). On y retrouve les contacts des divers intervenants, les horaires et tarifs des services proposés, ainsi que toutes les règles de sécurité ou de bienveillance à respecter pour le bon fonctionnement et la pérennité des services mis à disposition des enfants fréquentant l'école de CORMOZ.

- **Les contacts :**

A la mairie : pendant les horaires de permanence 04 74 51 20 20 ou par mail à l'adresse mairie@cormoz.fr.

A la garderie, l'animatrice Jocelyne Pauget : le numéro de l'école 04 74 51 22 41.

A la cantine, la cantinière Lyvia Moreira : 09 72 46 74 21, secondée par Coline Buisson, ATSEM de l'école.

- **Renseignements :**

Cantine : les fiches de renseignements et d'urgence sont les mêmes que celle de l'école.

Garderie : lors de la première garde, les parents remplissent une fiche de renseignements (informations sur l'enfant, personnes ayant le droit de récupérer les enfants, téléphones des parents en cas d'urgence, autorisation d'intervention médicale...). Cette fiche sera à mettre à jour par les parents en cas de changement de situation.

- **Horaires**

Garderie : Le matin de 7h00 à 8h50 - Le soir de 16h30 à 18h30

Cantine : Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12H à 13H20.

- **Tarifs :**

Garderie : Le tarif par enfant reste le même quelle que soit la durée de présence de l'enfant, soit 2,65 € pour le matin, 2,65 € le soir.

Cantine : Le repas enfant s'élève à 3,85 € -- Hors délai-dépannage = 6,00 €.

Une facture mensuelle vous sera adressée directement par le trésor public. Le règlement se fera par chèque à l'ordre du trésor public ou par prélèvement automatique ou virement bancaire.

A la rentrée de septembre, il faudra être à jour des règlements de l'année scolaire précédente.

- **Inscriptions :**

Garderie : l'inscription se fait en ligne via le site www.monespacefamille.fr. L'inscription est recommandée afin de faciliter l'organisation de ce service. Toutefois, en cas de besoin votre enfant peut être accueilli même s'il n'est pas inscrit sur la plateforme et le service sera facturé au tarif habituel.

Cantine : L'inscription se fait obligatoirement en ligne sur la plateforme www.monespacefamille.fr. L'inscription se fait **à la semaine, le lundi d'avant jusqu'à 17h**. Toute inscription est due.

(Pour inscrire ou modifier l'inscription de mon enfant la semaine 40, je peux le faire en ligne jusqu'au lundi 17h la semaine 39)

Une inscription après la date limite sera acceptée dès lors que **le responsable de l'enfant aura contacté la cantinière par demande écrite sur la plateforme « monespacefamille »**. Le coût du repas sera alors majoré et sera facturé 6,00 €.

En cas d'absence à l'école le matin, le repas sera automatiquement annulé et sans frais.

- **Organisation :**

Garderie : Le matin, les enfants sont accueillis prêts pour l'école, c'est-à-dire habillés et pris leur petit déjeuner avant leur arrivée à la garderie. Un petit goûter individuel sera toléré (pas de liquides, ni de boisson).

Les enfants sont accompagnés vers leur salle de classe par Jocelyne à partir de 8h50. Le mail doit rester l'outil de communication privilégié entre les parents et les enseignants.

Le soir, un temps pour le goûter est prévu si nécessaire. (Les parents doivent fournir des goûters « simples » à manger).

Prévoir des chaussures type basket ou basane à semelle blanche, et exclusivement réservées à un usage intérieur. Les chaussures à semelles noires sont proscrites pour la préservation des sols.

Les activités proposées sont orientées vers les jeux, coloriages, bricolages. Les enfants pourront faire leurs devoirs s'ils le souhaitent, mais ils ne seront pas suivis, ni vérifiés par Jocelyne.

Les mouchoirs, gobelets jetables, et autres consommables sont fournis par la mairie.

Des récupérations (feuilles, laine, crayons ...) pourront être utiles pour le bricolage (à voir avec Jocelyne).

Veillez à respecter l'horaire de fin de la garderie.

Cantine : Chaque enfant apportera une serviette à son nom avec des liens pour les plus petits. Elle sera retournée à laver chaque semaine.

Des produits locaux et/ou de saison sont proposés régulièrement dans les menus. Il est demandé aux enfants de goûter tout ce qui leur est servi, afin de développer leur goût pour une cuisine diversifiée. Les menus sont affichés dans la rubrique actualité sur le site www.monespacefamille.fr

Les médicaments sont interdits à l'école. Demander au médecin d'adapter le traitement.

En cas **d'allergie alimentaire**, celle-ci sera prise en compte lorsqu'une démarche appelée **PAI (projet d'accueil individualisé)** sera faite auprès du médecin scolaire en collaboration avec la directrice de l'école.

- **Discipline :**

L'enfant est tenu de respecter l'agent, ses camarades et le matériel mis à disposition. En cas de non-respect des consignes, l'agent prendra les mesures qui lui semblent nécessaire.

Si malgré plusieurs avertissements le comportement de l'enfant ne change pas Monsieur le maire se réserve le droit d'exclure l'enfant temporairement ou définitivement dans les cas extrêmes.

En cas de dégradation volontaire du matériel, une participation financière sera demandée aux familles.

- **Assurance :**

Veiller à ce que l'assurance responsabilité civile de votre enfant couvre les activités scolaires et périscolaires. Le cas échéant, il sera nécessaire de souscrire un nouveau contrat couvrant les dommages que les enfants sont susceptibles de causer à un tiers pendant le temps scolaire et périscolaire.

Le 1^{er} septembre 2020,
Le Maire, Nicolas SCHWEITZER

Date :
Signature des parents :

